

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MERCREDI 05 AVRIL 2017 A 19H00**

**SELON CONVOCATION DU 28.03.2017**

L'an deux mil seize et le **Mercredi 5 avril à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur BROGI Fabrice**, Maire.

**Présents** : Mme Lutique –Fabbri – Tamani – Havette – Spada – Ducat – Folea  
MM. Brogi – Chechetto – Richardson – Verlet – Zampetti – Bochicchio –  
Comandini – Catani – Facci –Milano (jusqu'au point n°5)

**Représentés** : Mme Robuchon par Mme Ducat ; Mme Amalou par M Comandini,  
M Bouaffad par M Brogi, Mme VION par M Chechetto, M Milano par Mme Fabbri  
jusqu'au point n°5.

**Absents** : Mme Mattina, M Gregori

**Secrétaire** : M MILANO a été désigné comme secrétaire de séance jusqu'au point  
n°5 puis Mme FABBRI.

**00 APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte-rendu.

**DECISIONS PRISES SELON DELEGATIONS**

**Urbanisme** : le droit de préemption n'a pas été exercé pour les ventes  
suivantes :

- **Dossier 17B0004** – 1 terrain + 1 habitation appartenant à BATIGERE  
NORD EST sis 10-12-14 et 16 Rue des jardins cadastrés section AI sous le  
n°29, 30 et 31 d'une superficie de 1 605m<sup>2</sup> au prix de 25 000€
- **Dossier 17B0005** – 1 terrain + 1 habitation appartenant aux conjoints  
BERTINELLI sis 34 Rue Vaudeville cadastrés section AL sous le n°263 et  
447 d'une superficie de 502m<sup>2</sup> au prix de 33 000€
- **Dossier 17B0006** – 1 habitation appartenant à M Guy RAGOT sis 19 rue du  
colonel Fabien cadastrée section AB sous le n°497 d'une superficie de  
135m<sup>2</sup> au prix de 194 400€.
- **Dossier 17B0007** – 1 terrain + 1 habitation appartenant à M Jérôme  
SLOUS et Mme Valérie DEJONGHE sis Passage Daudet cadastrés section  
AE sous le n°291 d'une superficie de 616m<sup>2</sup> au prix de 158 000€ dont 8  
000 € de mobilier.
- **Dossier 17B0008** – 1 terrain + 1 habitation appartenant à M Mickaël  
BIZZINI sis 1 Rue du colonel Fabien cadastrés section AB sous les n°44 et  
504 d'une superficie totale de 176m<sup>2</sup> au prix de 155 000€, dont 10 000 €  
de mobilier.
- **Dossier 17B0009** – 1 habitation appartenant à la SCI SOFA sis Rue du 11  
novembre cadastrés section AB sous le n°353 et 354 d'une superficie de  
151m<sup>2</sup> au prix de 30 000€.
- **Dossier 17B0010** – 1 habitation + 1 terrain appartenant à M Benjamin  
DABROWSKI sis 3 route de Briey cadastrés section AM sous le n°50 d'une  
superficie de 905m<sup>2</sup> au prix de 159 000€.

## **Marché public**

- **Décision 006-2017** portant conclusion avec la Société YOUTRANSACTOR dont le siège social est à Paris – 75 015 – d'un contrat de maintenance pour le logiciel et le terminal de transmission de procès-verbaux par voie électronique, pour un montant s'élevant à 140€ HT/an. Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter du 13 mars 2017. Il sera reconductible de manière expresse à la fin de chaque période, sans que la durée maximale n'excède 3 ans, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois avant l'expiration du terme du contrat.

### **01 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE ET LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Sous la présidence de M Michel CHECHETTO, 1<sup>er</sup> adjoint, le conseil municipal, unanime, adopte les comptes administratifs de la commune et du lotissement Victor Hugo arrêtés comme suit :

#### **1) Pour la commune :**

##### **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2016 :	2 309 994.23€
Recettes 2016 :	2 463 964.29€
Résultat de l'exercice 2016 (excédent) :	153 970.06€
Excédent 2015 reporté :	557 000.00€
Résultat 2016 à affecter (excédent) :	710 970.06€

##### **Section d'investissement :**

Dépenses 2016 :	886 002.29€
Recettes 2016 :	762 631.29€
Résultat de l'exercice 2016 (déficit) :	123 371.00€
Excédent 2015 reporté :	590 282.06€
Résultat de clôture 2016 (excédent) :	466 911.06€
Restes à Réaliser dépenses 2016/2017	299 591.00€
Restes à Réaliser Recettes 2016/2017	233 895.00€
Résultat de clôture 2016 avec RAR (excédent) :	401 215.06€

## **2) Pour le Lotissement Victor Hugo :**

### **Section de fonctionnement :**

Dépenses 2016 :	0€
Recettes 2016 :	0€
Résultat de l'exercice 2016 :	0€
Excédent 2015 reporté :	2 767.00€
Résultat 2016 à affecter (excédent) :	2 767.00€

### **Section d'investissement :**

Dépenses 2016 :	0€
Recettes 2016 :	0€
Résultat de l'exercice 2016 :	0€
Excédent 2015 reporté :	21 261.54€
Résultat de clôture 2016 (excédent) :	21 261.54€

### **02 : COMPTE DE GESTION 2016 COMMUNE ET LOTISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte, pour l'exercice 2016, les comptes de gestion du receveur municipal pour la commune et le lotissement dont les écritures sont en tous points identiques à celles des comptes administratifs de la commune.

### **03 AFFECTATION DU RESULTAT 2016.**

Considérant le résultat de clôture de l'année 2016 pour la section de fonctionnement qui s'élève à 710 970.06 € euros.

Considérant le résultat de clôture de l'année 2016 pour la section investissement qui s'élève à 466 911.06 euros hors restes à réaliser.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement 2016 dans le budget 2017 :

- En section de fonctionnement à l'article 002 la somme de 710 970.06 euros

Le résultat excédentaire de la section d'investissement, 466 911.06€, sera quant à lui reporté en recettes d'investissement à l'article 001.

### **04 : VOTE DES TAUX 2017**

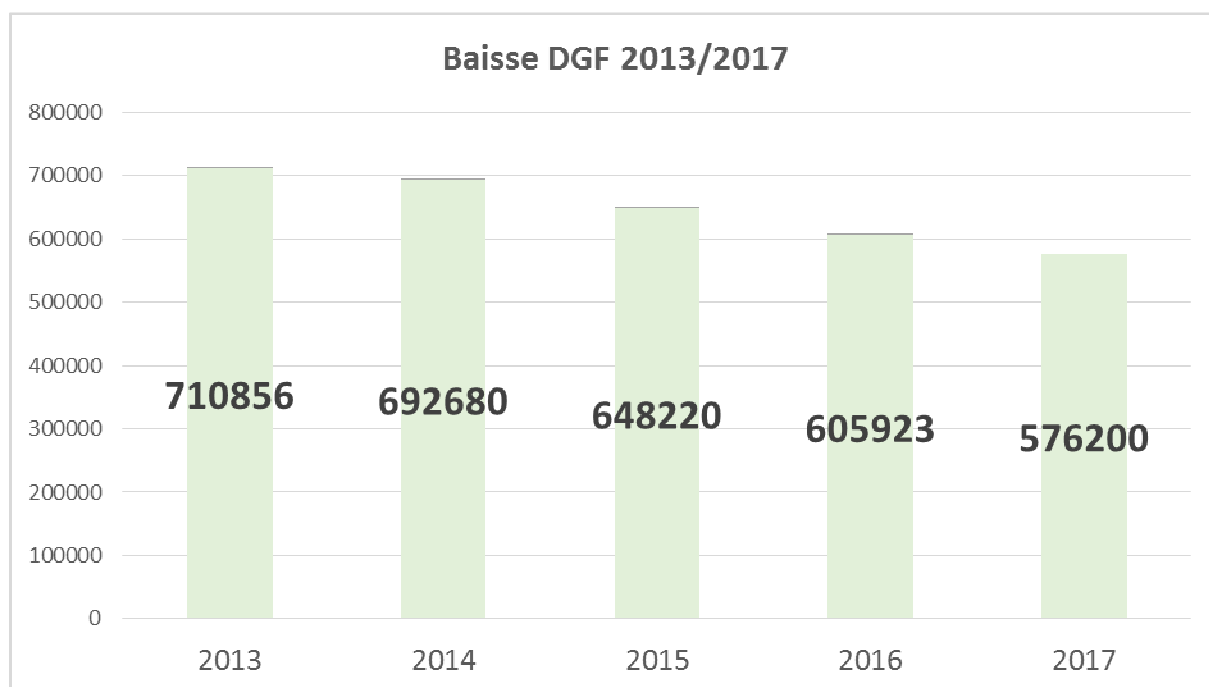
Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les taux des 3 taxes locales pour 2017 :

- Taxe d'habitation : 11.81%
- Taxe foncier bâti : 24.92%
- Taxe foncier non bâti : 55.15%

Ces taux sont inchangés comparés aux taux votés en 2016.

## **05 : BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE ET LOTISSEMENT**

Comme l'an passé, le budget 2017 a été établi dans un contexte extrêmement tendu s'agissant des finances des collectivités territoriales. En effet, dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards (programmé sur 2015-2017), le projet de loi de finance 2017, constitue avec les lois de finances de 2014, 2015 et 2016 une quatrième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces derniers diminueront en 2017 de 1.06 milliards, contre 3.67 milliards d'€ en 2016. Ainsi, pour Auboué, le montant estimé de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2017 (576 200€) sera en baisse de 29 723€ (- 4.05) comparé au montant perçu en 2016, et de 134 656€ (-18 94%) par rapport à celui de 2013. En perte cumulée depuis 2013, ce sont ainsi 320 403€ de recettes perdues par la commune soit l'équivalent du coût estimatif de réfection du trottoir et du muret qui borde la rue de Metz.



Ce contexte tendu, qui touche l'ensemble des collectivités, impacte sensiblement le budget communal et notamment la capacité d'autofinancement. La baisse des recettes de fonctionnement, cumulée à des subventions d'investissement qu'il devient de plus en plus difficile d'obtenir auprès des partenaires financiers (Région, Département, également soumis à la même cure d'austérité), et à des dépenses de fonctionnement qui augmentent mécaniquement (et que nous tentons de contenir au mieux), ont ces dernières années sensiblement réduit la capacité d'autofinancement. Seule une saine gestion des finances communales, qui a permis de constituer un fonds de roulement conséquent, permet encore aujourd'hui à la ville de maintenir les services à la population tels qu'ils existent et d'investir pour l'intérêt général.

Il conviendra donc d'être extrêmement prudent et pertinent dans les dépenses de fonctionnement qui seront engagées en 2017, l'objectif étant de dégager un excédent de fonctionnement suffisamment conséquent en fin d'exercice comptable, pour autofinancer les futurs investissements.

Il conviendra également de rechercher de nouvelles pistes permettant de majorer les recettes de fonctionnement. Sur ce point il sera alors inévitable d'évoquer les impôts ménages qui sont le seul levier sur lequel la commune peut encore agir à sa guise, l'essentiel des autres recettes de fonctionnement étant constitué de dotations d'Etat, sur lesquelles la commune n'a pas la main. La commission communale des impôts directs se penchera donc dès cette année sur l'équité fiscale. Un travail minutieux sera réalisé afin de communiquer aux services des impôts des propositions de reclassement d'habitation imposées aujourd'hui selon des critères en totale inadéquation avec la réalité des faits. Il existe en effet des habitations très faiblement imposées, répertoriées à l'époque en catégorie 7 et 8 (absence totale de confort et d'équipement) dans lesquelles des travaux d'aménagement ont été depuis réalisés sans que la catégorie d'imposition n'ait évoluée. Comparé à des contribuables qui font ou qui ont fait construire une maison et qui sont directement imposés en catégorie supérieure il existe alors une forme d'iniquité fiscale sur laquelle la commission communale sera chargée de travailler.

Le conseil municipal, unanime adopte les budgets prévisionnels de l'exercice 2017 arrêtés comme suit :

**Pour la commune :**

- Section de fonctionnement .....3 048 308.00€
- Section d'investissement ..... 1 548 325.00€
- Budget total 2017 : .....4 596 633.00€

**Pour le Lotissement :**

- Section de fonctionnement ..... 117 572.88€
- Section d'investissement ..... 166 416.88€
- Budget total 2017 : ..... 283 989.76€

**06 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017**

Le conseil municipal valide les montants des subventions 2017 tels que repris dans le tableau ci-dessous :

**ASSOCIATIONS AUBOUESIENNES**

A.D.I.R.P. (déportés-fusillés)	100€
Amicale Pariottes	100€
Comité de gestion œuvres sociales pers.	7 000€
Croix rouge française	100€
Don du sang	400€
Edelweiss	12 000€
Doigts de fée	150€
Les amis de l'histoire	1 500€
Les Terres de Coinville	3 800€ (1 vote contre)
Médailleurs Militaires	100€
MJC	104 900€
Parents d'élèves	500€
Rio Grande	400€
Coopérative scolaire RR (Projet poterie)	500€

**AUTRES ASSOCIATIONS**

AFMD 54	50€
Malpierre	4 000€
Arc en Ciel	50€
Cercle généalogique Pays Briey	30€

Ceux de Verdun	120€
Comité stèle de Valleroy	100€
Comité entraide aux handicapés	100€
Espoir et vie	150€
FNATH	50€
Intervention	100€
La Mémoire du Pays de l'Orne	50€
Le soleil couchant	100€
Marche et rêve	400€
Prendre un enfant par la main	350€
Restaurants du Cœur	350€
Retraité veuve sidérurgie CGT	150€
Secours Populaire	100€
SOS animaux	100€
U2AF	100€
UNC 9ème DIC	70€
Une Rose un Espoir	50€
Union Locale CFDT	50€ (1 vote contre)
ULCGT	250€ (1 vote conte)
ACPG / CATM	100€
<b>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	
Moto Club	300€
O.M.S.	1 700€
Pétanque FSGT	600€
Gym Relax	350€
Haltérophilie	1 500€
FFMJS Médaille	100€
Football -AJA	12 000€
Ryu Budo	800€
Teisho Kiai Club	700€
Les randonneurs du Pays de l'Orne	400€
Basket	12 500€

**07 : REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS. SIGNATURE CONVENTION D'APPLICATION SUR SITE**

Souhaitant s'engager dans une démarche de revitalisation de leur centre-bourg, les communes d'Auboué, de Joeuf et d'Homécourt ont signé en 2016 une convention d'étude avec l'EPFL (Cf. délibération n°2017-017 du 14 avril 2016). Cette convention d'étude avait pour objet de définir les modalités de collaboration et de financement entre les communes d'Auboué, Homécourt et Joeuf et l'EPFL. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, l'EPFL a confié à la Chambre de Commerce et d'industrie 54 (CCI54) la réalisation d'un audit sur l'attractivité commerciale des centres-bourg des communes d'Auboué, Homécourt et Joeuf (analyse de l'offre et de la demande commerciale). Cette mission, d'une durée de 6 mois et entièrement financée par l'EPFL fera l'objet d'une réunion de restitution une fois réalisée, le seul engagement des communes consistant à conduire cette phase de restitution de l'étude au niveau de la commune. Le conseil municipal, unanime, autorise le Maire à signer avec les communes précitées, L'EPFL et la CCI54 la convention d'application sur site.

**08 : CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE CENTRE DE GESTION 54. AUTORISATION DE RENEGOCIATION.**

Le conseil municipal, unanime, donne mandat au président du centre de gestion pour renégocier au nom de la commune un nouveau contrat d'assurance « Prévoyance- maintien de salaire » applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### **09 : REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Le 18 mars un adjoint au Maire a payé sur ses deniers personnels les frais vétérinaires relatifs à la crémation d'un chat errant, pour un montant de 66€ TTC. Le conseil municipal à la majorité moins 1 vote contre autorise le remboursement de ces frais à l'intéressé.

### **10 : PROJET LOGEMENTS SENIORS MMH. RECTIFICATION DES M<sup>2</sup> CEDES APRES ARPENTAGE**

Le conseil municipal, unanime, décide de modifier la surface de terrain communal cédé à MMH qui passe de 3 414 m<sup>2</sup> à 3 320 m<sup>2</sup>, le prix de vente des parcelles concernées demeurant inchangé.

### **11 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SNACK PLACE DE LA POSTE**

Le conseil municipal, unanime, décide de fixer à 825€/an le montant de la redevance d'occupation du domaine public qui sera réclamée au gérant du snack qui s'installera prochainement Place de la Poste.

### **12 : MISE EN PLACE D'UN POINT NUMERIQUE DE PROXIMITE DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2017**

Depuis le 28 mars 2017, le recueil des demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectue de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil. Afin de garantir un service public de qualité et de proximité, le rôle des mairies non équipées de Dispositif de Recueil est essentiel, en particulier à l'égard des concitoyens en difficultés, ou n'ayant pas l'habitude des processus dématérialisés. En effet, si ces mairies, dont la nôtre, ne prendront plus les demandes de CNI de leurs administrés, elles devront toujours être en mesure d'apporter une information de 1<sup>er</sup> niveau. A cet effet, la commune devra continuer à pouvoir renseigner les usagers sur les nouvelles modalités de délivrance des titres d'identité et le dossier informatique à constituer. Suite à ces nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité, le conseil municipal, unanime, sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR 2017 pour l'acquisition d'un poste informatique, d'une imprimante et d'un scanner. Ce dispositif permettra aux personnes qui ne disposent pas d'une connexion internet d'effectuer leur pré-demande en ligne, seules ou avec l'assistance d'un agent du service « Etat civil » communal. La dépense sur laquelle porte la demande de subvention est estimée à 926.67 € HT.

### **13 : TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE :**

Le Conseil Municipal, unanime, décide de modifier, à compter du 1er mai 2017, le tableau des emplois comme suit:

- suppression d'un poste de technicien territorial et création simultanée d'un poste de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe,

Depuis de nombreuses années et au gré des évolutions de carrière de nombreux postes non pourvus sont restés ouverts dans le tableau des emplois communaux. Afin de « toiletter » ce tableau et d'éviter de conserver des postes ouverts et non pourvus il est également décidé de supprimer, à compter du 5 avril 2017 : 4 postes d'adjoint technique à temps non complet, 4 postes d'adjoint technique à temps complet, et 3 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur Le Maire lève la séance à 21h00.